Arboriculture

Lutte contre la cicadelle du pommier

CAPDL

La cicadelle blanche : un nouveau ravageur à maîtriser sur pommiers.

Avec le retrait des produits phytosanitaires, notamment les néonicotinoïdes, de nouveaux ravageurs émergent, dont la cicadelle du pommier qui doit désormais être contrôlée. Des méthodes de lutte sont en test chez des producteurs de groupe Dephy.

Au cours des cinq dernières années, la pression exercée par la cicadelle du pommier n'a cessé de croître, devenant un problème croissant pour les vergers de pommiers. Cet insecte ravageur peut causer d'importants dommages en se nourrissant de la sève des feuilles, affaiblissant ainsi les arbres et réduisant leur capacité à produire des fruits de qualité. Leurs déjections sur les fruits peuvent déclasser les pommes en catégorie 2 et donc réduire le chiffre d'affaires. De plus, se pose la question de la transmission de virus ou de phytoplasmes, ce qui pourrait aggraver les dommages à long terme.

Les informations disponibles sur ce ravageur sont limitées, provenant principalement du Canada et de la Suisse, où il est signalé deux générations par an, dont une après la floraison et une seconde entre juillet et octobre. Comprendre le cycle de vie de ce ravageur est crucial pour pouvoir le contrôler efficacement.

Dans le cadre de cette problématique, deux producteurs du groupe Dephy ferme Pommes Pays de la Loire vont installer des pièges connectés pour surveiller ce ravageur préoccupant et déterminer précisément sa période de vol, le nombre de générations et l'intensité des populations. Des observations sur le terrain seront également effectuées pour suivre la fréquence et l'intensité des attaques sur les pousses.

L'objectif est de piloter les interventions phytosanitaires si nécessaire, en utilisant des solutions de biocontrôle pour réduire les populations de ravageurs. Des essais à grande échelle seront menés pour évaluer l'efficacité des solutions de biocontrôle par rapport aux pyréthrinoïdes, seuls pesticides homologués pour cet usage sur les pommiers. Les substances de biocontrôle testées comprennent des huiles végétales et des produits à base de terpène d'orange, qui ont une action insecticide sur les larves et les adultes de la cicadelle. Pendant les observations, d'autres paramètres seront également évalués, tels que les effets secondaires sur les pucerons cendrés et les acariens rouges, s'ils sont présents dans le verger.

Ces stratégies de lutte sont inspirées par les pratiques de l'agriculture biologique mises en place contre la cicadelle du pêcher, qui ont donné de bons résultats dans les vergers gérés en mode biologique et conventionnel. Si ces stratégies s'avèrent satisfaisantes, l'utilisation du biocontrôle présentera plusieurs avantages par rapport aux pesticides chimiques, notamment une réduction des risques pour la santé humaine et l'environnement, une diminution de la résistance des ravageurs aux produits chimiques et une meilleure préservation de la biodiversité.

NADIA TOUNSI, CHAMBRE D'AGRICULTURE PDL

Sanitaire

Du nouveau concernant la crypto du veau !

En complément des mesures des bonnes pratiques d'élevage comme la distribution de colostrum ou l'hygiène du logement, il est aujourd'hui possible de limiter l'excrétion des cryptosporidies par l'utilisation d'un vaccin.

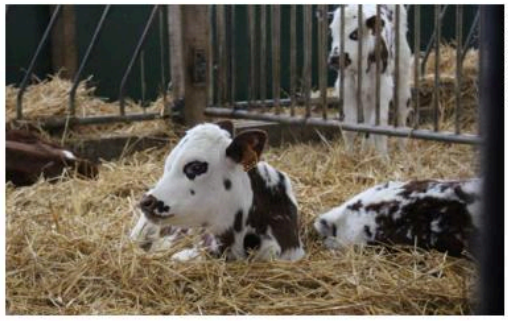
©LUDIVINE ANGÉ

Les diarrhées des veaux peuvent être dues à des bactéries (E. coli, salmonelles) des virus (rotavirus, coronavirus, BVD) ou encore à des parasites (cryptosporidies, coccidies). Cryptosporidium parvum, responsable de la cryptosporidiose chez le veau, est un parasite intracellulaire qui cause des dégâts au niveau des villosités intestinales et provoque l'incapacité de l'animal à absorber l'eau et les nutriments. Le veau a alors des douleurs digestives, une perte d'appétit, de la diarrhée, de la déshydratation et donc une perte de poids. La dose infectieuse (c'est-à-dire la quantité d'oocystes nécessaire pour contaminer un bovin et le rendre malade) est très faible puisque 9 oocystes suffisent à contaminer un veau quand celui-ci en excrétera des milliards dans l'environnement une fois infecté.

Des pertes économiques importantes

Des études estiment que C. parvum est présent dans 38% des fermes laitières en France. La cryptosporidiose est responsable d'importantes pertes économiques : 58 € en moyenne par veau laitier traité (uniquement coût de traitement) et 120 € par veau malade en élevage allaitant (perte uniquement basée sur une perte de kilos de carcasse moyenne à 6 mois d'âge de 34 kg). Il faudrait aussi prendre en compte le temps supplémentaire passé par l'éleveur pour traiter le veau. C'est une zoonose, maladie présente également chez l'homme. La transmission du parasite se fait essentiellement par voie oro-fécale (de veau à veau) mais aussi de façon indirecte via l'eau ou les aliments. La faune sauvage peut être porteuse de ce parasite. C. parvum est très résistant dans l'environnement. Il est excrété par le veau sous forme d'oocyste (que l'on pourrait comparer à un œuf) qui a une paroi qui lui permet une grande résistance dans l'environnement ou dans l'organisme, d'où la difficulté de développer des moyens de lutte pleinement efficaces contre ce parasite.

Des moyens de lutte existent

En complément des bonnes pratiques d'élevages, les moyens de lutte et de prévention à disposition pour diminuer l'excrétion du parasite dans l'environnement et donc la contamination de veau à veau étaient jusqu'alors :

- La gestion de l'hygiène des locaux d'élevage avec l'emploi de molécules agissant contre les oocystes. Il est impératif de respecter le temps de contact et la concentration préconisée par le fabricant pour avoir une action correcte du produit (par exemple : Kenocox à 3% ou Neopredisan 4% pendant 2 h permet de réduire de 99% des oocystes ; Prophyl S à 2% pendant 2 h permet de réduire la quantité d'oocystes de 98.8%)

- La gestion médicale avec administration par voie orale :

- de traitement préventif chez le veau nouveau-né : halofuginone – une fois par jour pendant 7 jours – après le repas. Cette molécule ne doit pas être administrée chez un veau ayant une diarrhée depuis plus de 24h ou s'il est faible ou déshydraté car il risque d'y avoir des effets de toxicité sur l'animal.
- de traitement curatif à base d'antibiotique (paromomycine) chez les animaux ayant une diarrhée due à C. parvum dans le but de contrôler la maladie. L'utilisation de cette molécule ne peut être envisagée à long terme dans un élevage sous peine de voir apparaitre des bactéries résistantes (ex des colibacilles) à une ou plusieurs familles d'antibiotiques.

Et un nouveau vaccin !

Dès l'été 2024, un vaccin contre la cryptosporidiose commercialisé sous le nom de Bovilis Cryptium (NDV) sera disponible pour immuniser les vaches mères entre 12 et 4 semaines avant vêlage afin de stimuler la production d'anticorps. L'efficacité de cette vaccination, sera comme pour celle contre les colibacilles digestifs, le rotavirus, le coronavirus digestif du veau, c'est-à-dire complètement dépendante des bonnes pratiques colostrales (quantité, qualité, rapidité de distribution du colostrum). En effet, les anticorps vaccinaux du Bovilis Cryptium (NDV) sont transmis au veau via le colostrum. L'objectif du vaccin est de diminuer l'excrétion d'oocystes dans l'environnement, de diminuer la contamination des veaux (mais il ne permet pas d'empêcher la transmission du parasite) et donc de diminuer les signes cliniques. Pour en savoir plus, contactez votre vétérinaire sanitaire afin de mettre en place une gestion globale de la cryptosporidiose.

MURIELLE GUIARD, VÉTÉRINAIRE GDS 72